

RÈGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

École de Vineuil

Ce règlement s'adresse aux enfants et à leurs parents.

PRÉAMBULE

La cantine est une association gérée conjointement avec la mairie.

Notre objectif

La cantine est un moment important dans la journée des enfants.

Notre souhait est d'en faire un temps :

- agréable
- calme
- convivial

où chacun peut manger tranquillement, se détendre et partager un bon moment avant de retourner en classe.

Les enfants sont encadrés par une équipe attentive et bienveillante, qui veille à leur sécurité, leur bien-être et au bon déroulement du repas.

Les déplacements entre l'école et la cantine se font sous la surveillance du personnel, dans le respect des règles de sécurité et de calme.

Le respect de ce règlement repose sur une collaboration entre les enfants, les familles et l'équipe encadrante.

Vivre ensemble à la cantine

Pour que ce temps reste agréable pour tous, quelques règles simples sont à respecter.

Ce que l'on attend des enfants :

- dire bonjour, s'il te plaît, merci
- respecter les adultes et les camarades
- parler calmement
- rester assis pendant le repas
- découvrir de nouveaux aliments et essayer de goûter
- utiliser correctement les couverts

Ce qui n'est pas autorisé :

- les cris, les violences, les insultes, le harcèlement ou les jeux dangereux
- jouer avec la nourriture, l'eau ou le matériel (vaisselle, mobilier...)
- apporter ou utiliser des objets personnels (téléphone, montre connectée, jouets...)

Ces objets devront rester dans les cartables et pourront être temporairement retirés si nécessaire.

Le personnel ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Un temps aussi éducatif

La cantine est un lieu d'apprentissage :

- découvrir de nouvelles saveurs
- apprendre les règles de politesse
- vivre ensemble dans le respect

L'équipe accompagne les enfants avec un cadre clair et bienveillant.

En cas de non-respect des règles

Le dialogue est toujours privilégié.

Si nécessaire :

1. rappel à l'ordre à l'enfant
2. échange avec la famille
3. avertissement écrit

Les comportements violents, irrespectueux ou répétés perturbant le bon déroulement du service pourront entraîner des mesures éducatives adaptées.

Si le comportement ne s'améliore pas :

- exclusion temporaire
- puis, de manière exceptionnelle, exclusion plus longue décidée avec la mairie

Inscription

Une fiche de renseignements est à compléter à chaque rentrée scolaire.

Tout changement en cours d'année doit être signalé.

La fréquentation de la cantine implique l'acceptation du présent règlement.

Réservation des repas

- Achat des tickets en mairie :

Lundi jusqu'à 19h, mercredi toute la journée, samedi de 10h à 12h

- Les tickets doivent être remis **obligatoirement** à l'école **le vendredi matin** pour la semaine suivante. Le nom de l'enfant ainsi que la date du repas devront être indiqués dessus.

Annulation ou modification possible avant 8h30 le jour même (répondeur de la cantine au 02 54 36 14 22), SINON LE REPAS SERA COMPTABILISE.

Horaires et organisation

La cantine est ouverte :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h00 – 13h50

Deux services sont organisés pour le confort des enfants.

Les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux.

Menus et besoins spécifiques

Les menus sont affichés à l'école, à la cantine, à l'accueil périscolaire et sur Panneau Pocket.

En cas :

- d'allergie
- de régime particulier

merci de le signaler dans la fiche de renseignements.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place si nécessaire.

Dans ce cadre, un repas fourni par la famille pourra être autorisé.

Afin de favoriser l'autonomie et l'hygiène, chaque enfant devra apporter une serviette de table marquée à son nom. Elle est recommandée pour les enfants de maternelle et conseillée pour les élèves élémentaires.

Santé

Les enfants ne doivent pas avoir de médicaments sur eux.

Un traitement ne peut être administré que :

- dans le cadre d'un PAI
- ou avec ordonnance + autorisation écrite

Sécurité

La cantine accueille les enfants dans la limite de sa capacité pour garantir leur sécurité.

En cas d'accident :

- le personnel assure les premiers soins
- les secours sont appelés si nécessaire
- les familles sont informées

L'enfant est pris en charge par les services de secours si besoin.

Une assurance responsabilité civile est obligatoire.



Responsabilité des familles

Les parents s'engagent à :

- prendre connaissance du règlement
- accompagner leur enfant dans le respect des règles

Ils restent responsables des conséquences liées au non-respect de ce règlement.



Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par l'association.

Le prix du ticket est de 3.50 € (**règlement par chèque de préférence**) pour les enfants de VINEUIL et de 3.80 € pour les extérieurs.

*Notre priorité : que chaque enfant se sente bien à la cantine,
mange dans de bonnes conditions... et reparte avec le sourire !*